

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Micropole

Société Anonyme
au capital de 1 454 393,45 €
91/95, rue Carnot
92300 Levallois Perret

Exercice clos le 31 décembre 2020

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

Membre français de Grant Thornton
International
Société par actions simplifiée d'Expertise
Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
RCS Nanterre B 632 013 843
29, rue du Pont-92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Aca Nexia

Commissaire aux Comptes

Membre français de Nexia International
Société par actions simplifiée d'Expertise
Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 640 000 €
RCS Paris B 331 057 406
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Micropole

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société Micropole,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Micropole relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 45,1 millions d'euros, soit 40,3% du total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité déterminée à partir des prévisions de flux nets de trésorerie.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids des titres de participation au

bilan, de l'importance des jugements de la Direction notamment dans la détermination des hypothèses de flux nets de trésorerie.

Réponse apportée

Nous avons pris connaissance des travaux relatifs aux tests de dépréciation mis en œuvre par la Société et des conclusions qui en sont ressorties.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées. Nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance des modalités de calcul des valeurs d'utilité, et en particulier les prévisions de flux nets de trésorerie ;
- apprécier et examiner le caractère raisonnable des hypothèses utilisées pour ces prévisions de flux nets de trésorerie. Cet examen a notamment consisté en des entretiens avec la Direction, à la revue des données historiques et à une appréciation des hypothèses retenues dans le cadre des projections considérées dans les plans d'affaires ;
- Analyser les principales hypothèses au regard des données de marché disponibles ;
- Revoir, avec l'appui de nos spécialistes, les taux d'actualisation retenus par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-9 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier

2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Micropole par l'Assemblée Générale du 4 juin 1997 pour Grant Thornton et du 29 juin 2018 pour Aca Nexia.

Au 31 décembre 2020, Grant Thornton était dans la 24^{ème} année de sa mission sans interruption et Aca Nexia dans la 3^{ème} année, dont respectivement 20 et 3 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond

à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

DocuSigned by:

BA63447751C846B...
Jean-François Baloteaud
Associé

Aca Nexia
Membre de Nexia International

DocuSigned by:

35CC3FE214F44AD...
Sandrine Gimat
Associée

Comptes annuels de l'exercice 2020

Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	Note 1	15 612	15 267
Autres produits de l'activité			
Achats et sous-traitance	Note 2	-9 250	-9 686
Charges de personnel	Note 3	-6 069	-5 694
Charges externes		286	-
Impôts et taxes		-572	-441
Dotations nettes aux amortissements	Note 4	-647	-795
Dotations nettes aux provisions	Note 4	521	41
Autres produits et charges d'exploitation	Note 1	1 810	2 036
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 691	726
<i>En % du chiffre d'affaires</i>		10,8%	4,8%
RESULTAT FINANCIER	Note 5	936	-318
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	-2 049	-327
Impôt sur les résultats	Note 7	194	228
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		773	309

Bilan

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020		31/12/2019	
ACTIF		Brut	Amort. / Dépr.	Net	
Total actif immobilisé		75 785	-25 991	49 794	50 836
Immobilisations incorporelles	Note 8	4 495	-3 881	614	1 048
Immobilisations corporelles	Note 9	4 376	-3 758	618	801
Immobilisations financières	Note 10	66 913	-18 351	48 562	48 987
Total actif circulant		62 560	-269	62 291	66 204
Clients et autres débiteurs	Notes 11 & 12	55 364	-269	55 095	55 469
VMP et Disponibilités		6 066	-	6 066	9 389
Charges constatées d'avance	Note 13	1 046	-	1 046	1 216
Charges à répartir		85	-	85	129
TOTAL ACTIF		138 345	-26 259	112 085	117 040
PASSIF	Notes	2020		2019	
Capitaux propres	Note 14	51 777		51 004	
Capital		1 454		1 454	
Primes liées au capital social		47 721		47 721	
Réserves		146		145	
Report à nouveau		1 238		930	
Résultat		773		309	
Provisions réglementées		445		445	
Provisions pour risques et charges	Note 15	94		615	
Emprunts et dettes financières	Note 16	51 490		56 852	
Fournisseurs et autres dettes	Note 17	8 673		8 549	
Produits constatés d'avance		51		20	
TOTAL PASSIF		112 085		117 040	

Tableau des flux de trésorerie

	En milliers d'euros	2020	2019
1 – Opérations d'exploitation			
Résultat net		773	309
Amortissements et provisions		-76	699
- Immobilisations incorporelles		433	607
- Immobilisations corporelles		213	188
- Immobilisations financières		-202	44
- Provision pour risques et charges		-521	-141
Résultat sur cession d'actifs		687	-
Coût de l'endettement financier net		448	274
Charge d'impôt		-	-228
Marge brute d'autofinancement		1 831	1 054
Impôts versés		0	-
Variation du BFR lié à l'activité		595	2 316
Flux net de trésorerie généré par l'activité		2 426	3 369
2 - Flux d'investissement			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-51	-302
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		8	-
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-972	-40
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		325	-
Dividendes reçus		-	-
Variation des prêts et avances consentis		-15	-25
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-713	-367
3 - Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		-	305
Sommes reçues lors de l'exercice de stocks-options		-	-
Rachat actions propres		443	67
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		732	7 695
Remboursement d'emprunts		-6 081	-3 151
Intérêts nets versés		-131	-193
Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		-5 036	4 723
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette		0	-
Incidence des variations de principes comptables		0	-
Variation globale de la trésorerie		-3 323	7 726
Trésorerie au début de l'exercice		9 389	1 663
Variation de la trésorerie		-3 323	7 726
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 066	9 389

1. Faits marquants

Deux filiales ont vu le jour au cours de l'année 2020. Tout d'abord, en juillet 2020, la société GO Cloud & Security, filiale française de MICROPOLE SA, en charge des activités de conseil en cybersécurité puis en décembre 2020, l'entité Lucy in the Cloud, filiale belge, spécialisée dans les services de conseil, d'implémentation et de support sur la plateforme Cloud de AWS. Sur le plan de nos ressources humaines, le turn over a subi une légère hausse d'un peu moins de 3 points passant à 11,62 % contre 14,44 % en 2019.

En 2020, notre DRH a entamé la transformation de nos pratiques managériales en nous appuyant sur les talents naturels de nos collaborateurs. Plus de 150 managers ont bénéficié de ce programme de management par les talents naturels, une méthode d'origine anglo-saxonne.

Le Groupe a aussi renouvelé en 2020 sa certification HappyAtWork et obtenu le label Happy Tech At Work.

La pandémie du Covid-19, la mise en confinement intervenue en Europe en mars 2020, ont affecté l'économie mondiale et par voie de conséquence l'activité du Groupe. L'ensemble du personnel a basculé en mode télétravail sans difficulté et un grand soin a été porté à la gestion des ressources humaines. La durée de cette situation et son ampleur ne sont pas prévisibles. Dans ce contexte, le Groupe a mis en oeuvre des mesures d'activité partielle et différents dispositifs d'aide gouvernementale destinés à préserver les entreprises et assurer une reprise dans les meilleures conditions à l'issue de cette crise internationale.

2. Généralités

MICROPOLE S.A. est une société de droit privée constituée le 27 janvier 1994.

Les états financiers au 31 décembre 2020 reflètent la situation comptable de MICROPOLE S.A.

Le Conseil d'administration a arrêté, le 26 avril 2021, les états de synthèse au 31 décembre 2020. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'établissement des états financiers préparés conformément au référentiel français implique que MICROPOLE S.A. procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêt, ainsi que les produits et charges enregistrés sur l'exercice. Des changements de faits et de circonstances peuvent amener MICROPOLE SA à revoir ces estimations.

Dans le contexte actuel de difficultés à appréhender les perspectives économiques, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2020 et l'appréciation des hypothèses mentionnées ci-dessus ont été réalisées par la direction de la société sur la base de la meilleure estimation possible à ce jour de l'avenir prévisible. Le Groupe maintient ses ambitions à moyen terme mais, dans le contexte de la crise du COVID, ne communique aucun objectif chiffré pour 2021.

3. Principes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec les règlements ANC n°2014-03 et n°2016-07 et suivants, relatif à la réécriture du plan comptable général et conformément aux hypothèses de base : la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

↳ Principe de conversion

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées au passif du bilan en ce qui concerne les gains latents et interviennent dans la formation du résultat pour les pertes latentes. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

↳ Actifs incorporels

■ Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et procédés nouveaux ou améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si la société peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

■ Autres actifs incorporels

Ils sont principalement constitués de fonds de commerce inscrits à l'actif pour leur valeur d'apport. Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte de la perte de sa valeur.

Des logiciels acquis par la SA MICROPOLE, sont amortis sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

↳ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs (par le biais d'amortissements dérogatoires pour le mode dégressif) en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations

- Agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

↳ Instruments financiers

Les actifs financiers sont composés de titres de participation figurant au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure, de prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts long terme ainsi que les découverts et crédits bancaires court terme. Les VMP et Disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de type OPCVM de trésorerie, sans risque à très court terme et facilement cessible, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

La SA MICROPOLE n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement.

La SA MICROPOLE estime, cependant, ne pas être exposée de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels est réalisé en euros.

La valeur d'utilité des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future reposant sur les prévisions de flux nets de trésorerie actualisés. Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'enregistrement des titres.

↳ Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

↳ Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine.

↳ Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont il est probable qu'ils provoqueront une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers par obligation juridique ou implicites, sans contrepartie au moins équivalente de la part de celui-ci et dont le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante, mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

Les indemnités légales et conventionnelles de fin de carrière dues aux salariés ne sont pas provisionnées compte tenu des caractéristiques des effectifs (âge et ancienneté), ils sont estimés à 735 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et sont présentés dans la note 5.12 sur les engagements.

↳ Fournisseurs et autres dettes

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

↳ Produits de l'activité

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé avec des entités du Groupe et correspond à des refacturations de charges de structure.

↳ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment :

- les plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations,
- les produits ou les charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière,
- Les charges de restructuration et d'intégration supportées par la société dans le cadre des opérations de croissance externe ou dans le cadre de réorganisations stratégiques du groupe.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Chiffre d'affaires et autres produits et charges d'exploitation

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé avec des entités du Groupe (respectivement 15 558 et 15 282 milliers d'euros en 2020 et 2019) et correspond à des refacturations des charges de structure (services centraux). Le poste « Autres produits d'exploitation »

inclut la refacturation des loyers des locaux occupés par les sociétés filles en France (1 898 milliers d'euros en 2020 contre 1 845 milliers d'euros en 2019), et des transferts de charges pour 286 milliers d'euros (147 milliers d'euros en 2019).

4.2. Achats et sous-traitance

	En milliers d'euros	2020	2019
Achats et sous-traitance auprès d'entreprises liées		1 478	1 334
Achats et sous-traitance		7 772	8 352
Total		9 250	9 686

4.3. Charges de personnel

	En milliers d'euros	2020	2019
Salaires		3 734	3 629
Charges sociales		2 335	2 065
Total		6 069	5 694

	Effectif moyen	2020	2019
Cadres		42	41
Non cadres		16	26
Total		58	67

4.4. Amortissements et provisions d'exploitation

	En milliers d'euros	2020	2019
Dotations aux amortissements		-647	-795
Dotations aux provisions		-81	-106
Reprises des provisions		602	146
Total		-126	-754

4.5. Résultat financier

	En milliers d'euros	2020	2019
Charges d'intérêts ⁽¹⁾		-686	-545
Dotations aux provisions financières ⁽²⁾		-44	-44
Autres charges financières		-15	-
Reprises des provisions financières		-	-
Autres produits financiers ⁽³⁾		1 680	271
Résultat financier		936	-318

⁽¹⁾ : Le poste charges d'intérêts intègre en 2020 des intérêts sur comptes courants avec les parties liées de 420 K€ et de 346 K€ en 2019.

⁽²⁾ : Ce poste intègre l'amortissement des frais d'émission d'emprunt enregistrés à l'actif du bilan pour 44 K€ (44 K€ en 2019).

⁽³⁾ : Le poste autres produits financiers intègre principalement des intérêts sur comptes courants avec les parties liées de 231 K€ en 2020 (242 K€ en 2019). Ce poste intègre également la reprise de provision pour titres de participation de Micropole Learning Solutions pour 1 427 K€

4.6. Résultat exceptionnel

	En milliers d'euros	2020	2019
Charges de restructuration ⁽¹⁾		-181	-427
Dotations aux provisions exceptionnelles ⁽¹⁾		-	-
Autres charges exceptionnelles ⁽²⁾		-2 192	-
Reprises des provisions exceptionnelles ⁽¹⁾		-	100
Autres produits exceptionnels ⁽²⁾		325	-
Résultat exceptionnel		-2 049	-327

⁽¹⁾ : Les coûts de restructuration sont engendrés par la réorganisation stratégique ayant comme objectif de concentrer le développement de l'activité du Groupe autour de certaines lignes stratégiques et de renforcer son positionnement pour 181 milliers d'euros.

⁽²⁾ : Les autres charges et produits exceptionnels de l'exercice correspondent à l'opération de cession de la société Micropole Learning Solutions.

4.7. Impôt sur les sociétés

■ Impôt de l'exercice

- Une convention d'intégration fiscale intègre les sociétés MICROPOLE et ses filiales, Micropole SA en étant la tête de Groupe. L'exercice se conclut par une perte fiscale Groupe de 5,1 millions d'euros portant les déficits reportables à fin décembre 2020 à hauteur de 46 millions d'euros. Eléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôt de la société

En milliers d'euros	2020		2019	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage temporaire entre régime fiscal et traitement comptable	-	-	-	-
Plus et moins-value long terme				
Allègements liés aux déficits fiscaux reportables	46 306	-11 576	41 035	-10 259
Autres accroissements				
Total		-11 587		-10 259

Taux IS retenu : 25,0%

■ Intégration fiscale

Conformément à la convention d'intégration fiscale, l'économie d'impôt réalisée grâce à l'intégration

fiscale au titre de l'exercice est comptabilisée dans le compte de résultat de la société.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2020				2019			
	Logiciels	Frais de développ	Fonds commerce et autres	Total	Logiciels	Frais de développ	Fonds commerce et autres	Total
Valeur brute								
Au 1 ^{er} janvier	1 605	2 800	98	4 502	1 598	2 800	98	4 496
Augmentations				-	7	-	-	7
Variations de périmètre				-	-	-	-	-
Transfert				-	-	-	-	-
Sorties	-7			-7	-	-	-	-
Ecart de conversion				-	-	-	-	-
Au 31 décembre	1 598	2 800	98	4 495	1 605	2 800	98	4 502
Amortissements et pertes de valeur								
Au 1 ^{er} janvier	-1 436	-1 950	-69	-3 455	-1 312	-1 487	-49	-2 849
Dot. aux amortissements	-121	-293	-20	-433	-124	-463	-20	-607
Variations de périmètre				-	-	-	-	-
Pertes de valeur				-	-	-	-	-
Sorties	7			7	-	-	-	-
Ecart de conversion				-	-	-	-	-
Au 31 décembre	-1 549	-2 243	-88	-3 881	-1 436	-1 950	-69	-3 455
Valeur nette								
Au 1 ^{er} janvier	169	849	29	1 048	287	1 312	48	1 647
Au 31 décembre	48	556	10	614	169	849	29	1 048

5.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2020			2019		
	Agencement et aménagement	Mobilier et matériel de bureau	Total	Agencement et aménagement	Mobilier et matériel de bureau	Total
Valeur brute						
Au 1 ^{er} janvier	2 002	2 344	4 346	1 760	2 291	4 051
Augmentations	23	28	51	242	53	295
Variations de périmètre			-	-	-	-
Sorties		-21	-20	-	-	-
Ecart de conversion			-	-	-	-
Au 31 décembre	2 025	2 351	4 376	2 002	2 344	4 346
Amortissements et pertes de valeur						
Au 1 ^{er} janvier	-1 430	-2 115	-3 545	-1 336	-2 021	-3 357
Dot. aux amortissements	-122	-92	-213	-94	-94	-188
Variations de périmètre			-	-	-	-
Pertes de valeur			-	-	-	-
Sorties			-	-	-	-
Ecart de conversion			-	-	-	-
Au 31 décembre	-1 552	-2 207	-3 758	-1 430	-2 115	-3 545
Valeur nette						
Au 1^{er} janvier	572	229	801	424	270	694
Au 31 décembre	473	144	618	572	229	801

5.3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	2020			2019				
	Participations	Prêts, dépôts et caution.	Actions propres	Total	Participations	Prêts, dépôts et caution.	Actions propres	Total
Valeur brute								
Au 1 ^{er} janvier	64 701	2 532	1 287	68 519	64 661	2 507	1 324	68 492
Augmentations	972	19	580	1 571	40	27	368	435
Variations de périmètre ⁽¹⁾	-2 172			-2 172	-	-	-	-
Sorties		-4	-1 009	-1 012	-	3	429	431
Pertes de valeur			7	7	-	-	23	23
Au 31 décembre	63 501	2 547	865	66 913	64 701	2 532	1 287	68 519
Amortissements et pertes de valeur								
Au 1 ^{er} janvier	-19 532	-	-	-19 532	-19 532	-	-	-19 532
Dot. aux amortissements				-	-	-	-	-
Variations de périmètre	1 181			1 181	-	-	-	-
Pertes de valeur				-	-	-	-	-
Sorties				-	-	-	-	-
Ecart de conversion				-	-	-	-	-
Au 31 décembre	-18 351	-	-	-18 351	-19 532	-	-	-19 532
Valeur nette								
Au 1^{er} janvier	45 169	2 532	1 287	48 987	45 129	2 507	1 324	48 960
Au 31 décembre	45 150	2 547	865	48 562	45 169	2 532	1 287	48 987

La valeur d'utilité des titres a été déterminée en utilisant les projections à 2 ans de flux de trésorerie (free cash flow) établies à partir d'estimations et plans à moyen terme de la France. Au-delà de ces 2 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini de 2%. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital

(CMPC) du Groupe. La valeur d'entreprise globale ainsi déterminée est affectée entité par entité au prorata notamment de la marge dégagée. La valeur affectée à chaque entité, après prise en compte de l'endettement net financier est alors comparée à la valeur comptable des titres.

5.4. Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2020	2019
Créances clients brutes	17 600	15 432
Provision pour dépréciation	-60	-60
Total créances clients	17 540	15 372

5.5. Autres créances

En milliers d'euros	2020	2019
Créances fiscales et sociales ⁽¹⁾	17 430	18 585
Fonds de garantie et réserve affacturage	-	-
Autres créances (voir notes 5.11)	20 334	21 968
Provision pour dépréciation	-209	-455
Total autres créances	37 555	40 098

⁽¹⁾ : La variation des créances fiscales est principalement liée à la remontée des créances de CIR 2019 des sociétés intégrées fiscalement à MICROPOLE SA (société tête de l'intégration fiscale) pour 5,0 millions d'euros et à l'encaissement des créances relatives au CIR 2016, CICE 2015 et 2016 (pour 6,0 millions d'euros) et une diminution des créances sociales de 0,1 million d'euros.

5.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont constatées périodiquement afin de reporter la charge sur l'exercice de rattachement ou de consommation.

Elles concernent principalement des charges périodiques telles que des loyers, maintenances, abonnements.

5.7. Capitaux propres

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier	Variation de capital	Résultat Net	Autres mouvements	31 décembre
Capital	1 454	-	-	-	1 454
Primes liées au capital social	47 721	-	-	-	47 721
Réserves	145	-	1	-	146
Report à nouveau	930	-	308	-	1 238
Résultat	309	-	464	-	773
Total	50 560	-	773	-	51 333
Provisions réglementées	445	-	-	-	445
Total	51 004	-	773	-	51 777

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 1 454 393,45 euros pour un nombre total d'actions de 29 087 869 actions de 0,05 euro chacune, entièrement libérées. Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même

actionnaire bénéficient d'un droit de vote double (6 288 315 actions au 31 décembre 2020).

Le Groupe conserve en autocontrôle 805 486 actions propres (inférieur à 5% du capital) et 70 304 actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

5.8. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre / TUP	2020
Provisions pour risques	-	-	-	-	-	-
Provisions pour charges ⁽¹⁾	615	81	-602	-	-	94
Total	615	81	-602	-	-	94

⁽¹⁾ : Les provisions pour charges comprennent une provision liée à des plan d'attribution gratuite d'actions pour 94 milliers d'euros (615 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

5.9. Endettement financier

En milliers d'euros	2020	2019
Autres dettes financières à long terme	9 357	13 879
Autres dettes à moins d'un an (comptes courants,...) ⁽¹⁾	42 133	32 368
Endettement financier brut	51 490	46 247

En milliers d'euros	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 066	9 389
Intérêts courus non échus	-	-
Trésorerie Nette	6 066	9 389

⁽¹⁾ : Ce poste comprend les comptes courants passifs de Micropole SA avec ses filiales pour 36 648 milliers d'euros (26 191 milliers d'euros au 31/12/2019) et la part à court terme des emprunts bancaires et des financements de CIR et de CICE pour 5 354 milliers d'euros (6 181 K€ au 31/12/2019).

5.10. Fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	2020	2019
Dettes fournisseurs	3 551	4 164
Dettes fiscales et sociales	5 093	3 493
Autres dettes	29	892
Fournisseurs et autres dettes	8 673	8 549

5.11. Informations complémentaires sur les créances et les dettes

La ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance est la suivante :

En milliers d'euros	Montant brut	Echéance < 1 an	Echéance 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans
Prêt effort construction	1 048	-	-	1 048
Prêt participatif	566	-	-	566
Dépôts et cautionnements	934	-	-	934
Créances clients	17 600	17 600	-	-
Créances fiscales et sociales	17 430	7 323	10 107	-
Réserves affacturage	-	-	-	-
Autres créances	20 334	20 334	-	-
Créances	57 912	45 257	10 107	2 548
Autres dettes financières	51 490	42 133	9 357	-
Dettes fournisseurs	3 551	3 551	-	-
Dettes fiscales et sociales	5 093	5 093	-	-
Autres dettes	29	29	-	-
Dettes	60 163	50 806	9 357	-

5.12. Engagements

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre engagement que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de fait exceptionnel

susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine de la société.

■ Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours au 31 décembre sont les suivants :

En milliers d'euros	2020	2019
A moins d'un an	2 178	2 139
De un à cinq ans	6 954	8 769
Total	9 132	10 908

■ Autres engagements

En milliers d'euros	2020	2019
Garanties reçues sur sociétés liées	-	-
Engagements reçus	-	-
Compléments de prix liés à certaines acquisitions de filiales	-	-
Options de ventes accordées aux actionnaires vendeurs	1 476	-
Engagements donnés	1 476	-

Les titres de participations de l'ensemble des sociétés en France font l'objet d'un nantissement bancaire. Le montant des indemnités de fin de carrière

au 31 décembre 2020, basé sur des hypothèses actuarielles de taux d'actualisation de 0,8% et d'un taux d'inflation de 2%, s'élève à 735 K€ pour la société.

5.13. Transactions avec les parties liées

■ Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants sont les membres fondateurs du Groupe. Les rémunérations versées au cours de

l'exercice sont fixes et se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2020	2019
Rémunérations brutes et avantages en nature	776	733
Charges patronales	326	292
Rémunération du CA	60	60
Paiements fondés sur des actions	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Total	1 162	1 085

Les fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont

prises en charge par le Groupe, ainsi que d'une couverture santé. Ils ne disposent pas d'options de

souscription d'actions. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau.

5.14. Evènements postérieurs à la clôture

Le fonds de commerce de l'agence de Lille de Micropole Nord-Ouest a été cédée le 1 avril 2021 et le Groupe a acquis la société Tomorrow Services au Luxembourg le 17 mars 2021.

↳ Tableau des filiales et participations

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis non remboursés	Montant cautions & avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice / perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés sur chaque titre										
1 - Filiales (détenues à plus de 50%) :										
MICROP. France	200	2 326	100	1	1	-26 101	Néant	86 654	210	-
MICROP. Méditerr.	1	-86	100	15	15	3 067	Néant	3 143	63	-
MICROP. Nord-Ouest	2	1 567	100	1 418	1 418	160	Néant	9 106	171	-
MICROP. Levallois 1	2 420	627	100	47 630	33 029	-7 003	Néant	37 050	28	-
MICROP. Levallois 3	72	1 426	100	2 059	2 059	404	Néant	23 843	-1 012	-
MICROP. Levallois 5	41	1 006	100	3 181	3 037	3 999	Néant	20 004	429	-
MICROP. Rhône-Alpes	604	-888	100	4 470	2 699	555	Néant	13 306	-1 005	-
Agence WIDE	30	125	100	513	513	23	Néant	120	90	-
MICROP. Suisse	92	706	100	69	69	11 035	Néant	61	-469	-
MICROP. Belgium	75	-542	100	3 885	1 904	816	Néant	863	-265	-
CHIVEO	83	232	76	173	173	-	Néant	850	4	-
MICROP. Maroc	7	-	85	7	7	6	Néant	-	-	-
Go Cloud & Security	140	-106	53	74	74	24	Néant	344	-106	-
2 - Participations (détenues entre 10 & 50%) :										
Néant										
B - Renseignements globaux sur les titres										
Filiales françaises (ensemble)	3 510	5 996		59 361	42 845	-24 872		193 570	-1 134	-
Filiales étrangères	257	396		4 134	2 153	11 857		1 774	-730	-